

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	21 juin 2016	14h26		DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe Vert'Libéral		Lié à :(obligatoire) ad 15.055
Titre : Annexe au décret approuvant le premier paquet de mesures du programme d'assainissement des finances pour les exercices 2017 et suivants, mesure JS23 "Réforme des institutions"		
Contenu : Le Conseil d'État proposera (<i>suppression de: en particulier la réduction du nombre de députés et de députés suppléants</i>) <u>des mesures permettant de diminuer les coûts de fonctionnement des institutions;</u>		
Motivation (facultatif) : Le Grand Conseil a renvoyé le rapport en commission: les mesures permettant d'éventuelles économies ne doivent pas se limiter à la diminution du nombre de député-es, proposition qui ne fait pas l'objet de consensus à ce stade.		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : François Jaquet		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :